

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

CONSEIL D'ADMINISTRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 26 juin 2024

OBJET :

**Avenant n°2 à la convention de
financement au titre de l'année 2024
au titre de l'Allocation Logement
Temporaire (ALT)**

**Rapporteur : Mme CADET
Délibération n°4**

EXPOSÉ DES MOTIFS

En application des dispositions de la circulaire du 6 septembre 2010 relative aux agréments des organismes agissant en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées, et du décret n°2017-1472 du 13 octobre 2017 relatif à l'aide au logement temporaire (ALT), la Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités (DDETS) met en place la programmation annuelle de cette aide, dans le cadre d'une enveloppe limitative de crédits.

Le montant plafond annuel pour l'année 2024 de l'aide financière accordée au CCAS d'Essey-lès-Nancy est fixé à **3 958,32 euros** du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Le versement des crédits à l'organisme gestionnaire s'effectue comme suit, sous réserve de l'inscription des crédits en loi de finances :

- 50 % d'avances en début de gestion, avant la fin du premier semestre
- 30 % en cours de gestion, avant la fin du troisième trimestre
- 20 % avant la fin de gestion

En contrepartie du versement de cette aide, le CCAS s'engage à accueillir dans le logement d'urgence, à titre temporaire, des personnes ou des familles défavorisées qui se trouvent sans domicile, ou nécessitant un hébergement temporaire.

De plus, afin de préserver le caractère temporaire du séjour, le CCAS s'engage à accompagner les publics accueillis dans les démarches nécessaires pour accéder à un logement de droit commun dans le parc privé ou public (demande de logement social, actualisation de la demande à chaque changement de situation à minima une fois par an).

PROPOSITION

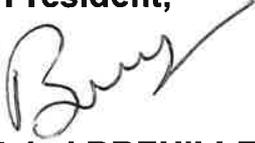
Il est proposé au Conseil d'Administration du CCAS d'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention joint à la présente pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

DELIBÉRATION

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 1^{er} juillet 2024.

Pour extrait,

Le Président,

Michel BREUILLE



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

REUNION DU MERCREDI 26 JUIN 2024

**SOUS LA PRESIDENCE DE
M. Michel BREUILLE PRESIDENT DU CCAS**

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	12
Nombre de votants	15

PRESENTS :

Mmes Nadine CADET, Evelyne DEVOUGE, Marie LOZINGUEZ, Elise DROUVILLE, Geneviève BENJAMIN, Annette FRANCISCO, Marie-France et METZELARD.

MM. Jacques THOUVENIN, Gabriel HOFFER, Christophe CHEVARDÉ et Claude CHASSARD.

POUVOIRS :

Mme Catherine CHOPIN-RENAULD à M. Christophe CHEVARDÉ
Mme Françoise VIRIOT à Mme Nadine CADET
M. Patrick CAILMAIL à Mme Evelyne DEVOUGE

ABSENTS :

Mmes Janine MARCHAL et Claudine ROBERT

Pour extrait,

Le Président,

Michel BREUILLE

